

n° 315

Mars 2018

Gouverner, c'est
d'abord loger
son peuple.

Abbé Pierre



la VOIX du FROU



CHARTAINVILLIERS 28130 / 02.37.32.32.91

courriel : mairie.chartainvilliers@wanadoo.fr / site internet : www.chartainvilliers.fr



www.facebook.com/chartainvilliers



Du 6 au 10 Février, nous avons connu une période difficile de par les conditions météo. Nous tenons à remercier particulièrement nos deux employés communaux, Jean-Pierre et Jérôme, pour le travail accompli dans le déneigement et le salage de nos routes. Merci également à Mathieu DEVEZE de la Grand Ferme qui a aidé également pour que les axes principaux de la commune soient circulables dès 6 heures du matin.

Mais cet épisode neigeux a fait également des heureux, notamment les enfants qui ont transformé le secteur du Vau en piste de luge. Les photographes eux aussi en ont profité (voir photos page 3).



CARNAVAL DE CHARTAINVILLIERS

LE 21 AVRIL 2018

PRÉPAREZ VOS COSTUMES.

MANIFESTATION ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION
DES PARENTS D'ÉLÈVES ET LA MUNICIPALITÉ



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018

Au cours de cette réunion, les conseillers présents ont délibéré sur les points à l'ordre du jour.

Convention pour le périscolaire avec la Communauté de Communes Portes Euréliennes

Les conseillers ont reçu le projet de convention rédigé avec l'aide de Chartres Métropole qui serait signée jusqu'au 31 août 2018.

Le maire rappelle que la commune a récupéré la compétence enfance jeunesse, du fait de sa sortie de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes et doit assumer le service périscolaire (garderie et taps).

La garderie est actuellement organisée au centre de Changé et les taps dans les locaux de l'école.

Les mercredis et petites vacances sont gérés par Chartres Métropole.

Une convention sera passée avec la CdC des Portes Euréliennes et les familles auront le choix des sites sur le secteur de Portes Euréliennes ou sur Chartres.

En Septembre, trois solutions seront possibles :

- la convention est prorogée
- les services périscolaires sont mutualisés avec Maintenon.
- la commune reprend la compétence et crée son service de garderie (possibilité à étudier avec Chartres Métropole).

Les conseillers demandent que le mot « tacite » soit ajouté à reconduction dans le paragraphe 1.2.

Après discussion, les conseillers autorisent le maire à signer la convention, telle qu'elle leur a été présentée, en précisant dans le paragraphe 1.2. durée : « il n'est pas envisagé de reconduction tacite de la présente convention ».

Modification des statuts de Chartres Métropole pour prise de compétence GEMAPI

Le conseil communautaire de Chartres Métropole a approuvé la modification des statuts en intégrant la

compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L5216.5° du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à cette modification.

Demande de subvention au Fond Départemental de Péréquation

Le conseil donne un accord unanime au maire pour qu'il demande une subvention pour les travaux et achats 2018.

Election d'un délégué à la CLECT de Chartres Métropole

Il convient de procéder à l'élection d'un délégué de la commune à la Commission d'Evaluation de Transfert de Charges au sein de la Communauté d'agglomération de Chartres Métropole.

Janine Cheul se présente comme candidate.

Résultat du vote à bulletin secret : Janine Cheul 10 voix – Fabrice Tanty 1 voix.

Janine Cheul est élue.

Intégration fiscale progressive des montants de base pour le CFE

Le 28 septembre dernier, Chartres Métropole a délibéré pour mettre en place une convergence des bases minimum de Contribution Financière des Entreprises CFE pendant 10 ans, afin d'éviter une augmentation significative des cotisations de CFE pour les contribuables relevant de ce dispositif.

Le conseil municipal donne un accord unanime à l'instauration de l'intégration fiscale progressive des montants de base minimum pour une durée de 10 ans ; les contribuables de la commune pourront en bénéficier

Questions diverses :

Le conseil d'école a voté le 13 février dernier le retour de la semaine à 4 jours, décision qui devra être signifiée à l'Académie avant le 23 février 2018, afin d'être applicable pour la rentrée de septembre 2018.

Chartres Métropole a octroyé à la commune une dotation de solidarité communautaire de 24.057,61 euros qui sera versée mensuellement.

Balade Géothermique du 20 février.

Une vingtaine de personnes a participé à cette présentation.

Malheureusement la pluie a fortement perturbé cette balade. De ce fait, nous n'avons eu que la présentation par diaporama, par ailleurs très intéressante..

Les personnes qui n'ont pu assister à cette soirée, et qui envisagent de faire des travaux d'isolation peuvent s'adresser en mairie, afin d'avoir les coordonnées des organismes pouvant faire bénéficier de subventions.



Dès maintenant les habitants de Chartainvilliers peuvent à nouveau bénéficier du réseau « Rémy à la demande » pour se rendre à Maintenon. Un accord a été conclu entre Chartres Métropole et la Région Centre.

Réservation Rémy à la demande: 0812 04 28 28

Réservation Filibus à la demande. 0825 30 28 00



© David CHOLLEY

Photo de David CHOLLEY réalisée à l'aide d'un drone.



Photo de Loïc BOUYER réalisée à l'aide d'un drone.





CINEMOBILE à Maintenon le 23 MARS 2018

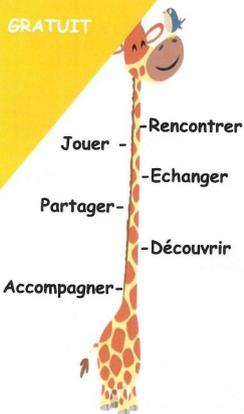
15h45
18h00
20h30

PENTAGON PAPERS
CRO MAN
LE MAITRE est L'ENFANT

TEPRET ?

Temps d'Eveil PaRents / EnfanTs

GRATUIT



Parents ou futurs parents,

Vous souhaitez partager un moment privilégié et de plaisir avec votre enfant de moins de 4 ans en compagnie d'autres parents,

Dans un lieu sécurisé accompagné de professionnelles de la petite enfance,

Régulièrement ou le temps d'un congé,

Alors, venez nous rejoindre: dans les nouveaux locaux de la crèche familiale à **MAINTENON** sans inscription et gratuit (places limitées)

Contacts :

Anne-Julie Chevalier ou
Hélène Henderyckx



Portes Européennes
d'Île-de-France
communauté de communes

Les vendredis

De 14h à 16h

12 et 19 janvier,
9 et 23 février,
16 mars,
13 et 20 avril,
25 mai,
01, 15 et 22 juin.

MAINTENON

Au Pont Cypièrre

Du Samedi 3 Mars 2018

Au Dimanche 18 Mars 2018

Fête Foraine



Les mercredis
7 et 14 Mars
TARIF REDUIT

Nombreuses attractions : autos-skooter - Manège
enfantin - Pêche aux canards - Tir aux ballons ...

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
1	A	F	R	O	A	M	E	R	I	C	A	I	N
2	G	R	A	P	P	I	N		M	O	N	O	I
3	R	A	B		P	L	O	M	B	S		D	A
4	E	C	O	P	A		R	O	U	T	E	E	
5	M		T	A	T	A	M	I		A	N	S	E
6	E	P	E	E		R	E	T	A	R	D		D
7	N	I	E	L	L	E		I	N	D	I	C	E
8	T	E		L	A	N	G	E	E		V	I	N
9	E	S	P	A	C	E	R		S	H	E	D	S



Petite annonce

Jeune homme de 15 ans, sérieux, cherche des petits boulots à faire pendant le mois de juin (tonte de pelouse, ramassage de feuilles, ramassage du courrier, arrosage de plantes, désherbage).

Contactez le 06.78.68.33.40 ou lmoisseron@orange.fr

Toute participation à un événement lié à la municipalité de Chartainvilliers suppose la cession de votre droit à l'image. Vous autorisez donc la mairie de Chartainvilliers à utiliser toute photographie, vidéo ou reportage de quelque nature que ce soit, concernant, l'éventuelle utilisation de ceux ci sur la totalité des supports de communication (papier ou numérique) de la mairie de Chartainvilliers, et ce sans limitation de durée. Toute opposition devra être notifiée auprès de la Mairie de Chartainvilliers .



**Fête de la
Petite Enfance**

**Vendredi 23 mars 2018
de 17h00 à 20h00**

Gymnase Hélène Boucher à Pierres
(Entrée Rue Maunoury face à la salle des fêtes)

- ▶ Présentation des structures et associations qui accueillent les tout-petits sur notre territoire
- ▶ Rencontre et échange avec les professionnels et les bénévoles
- ▶ Activités dédiées aux moins de 4 ans et « Coin des bébés »

Entrée libre

